

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION

Séance ordinaire du 08/04/2025

Délibération numéro : DE_011_2025

Nombre de membres présents 8

Nombre de suffrages exprimés 8

Abstention(s) 0

VOTES

Pour : 8

Contre : 0

Date de convocation 27/03/2025

Le conseil municipal, réuni et présidé par Jean BYKENS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MALARCE SUR LA THINES le 08/04/2025

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : FEUILLADE BRIERE Delphine (Maire), BYKENS Jean (1er adjoint), VERILHAC EMMANUEL (Conseiller municipal), BESNIER Valentin (Conseiller municipal), BRILLANT Philippe (Conseiller municipal), MALEYSSON Emilie (Conseillère municipale), CHALVET Ronna (Conseillère municipale), GINIER DANIEL (Conseiller municipal),



Pour extrait certifié conforme

Date de transmission de l'acte: 09/04/2025

Date de reception de l'AR: 09/04/2025